



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Charles ROZOY	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. François HELIE	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Édouard CAVIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Patrick BAUDEMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Contrats de concession eau potable et assainissement – Fonds spéciaux travaux - programmes prévisionnels 2019

Dijon-métropole a engagé depuis de nombreuses années une politique de préservation des ressources en eau, de renouvellement de son patrimoine réseau et usine, de sécurisation de l'alimentation en eau potable de son territoire et d'amélioration de la qualité du milieu naturel.

Les fonds spéciaux des 3 concessions d'eau potable et des 2 concessions d'assainissement reprennent chaque année ces objectifs et un programme de travaux est proposé et discuté entre les concessionnaires et la collectivité selon la dotation aux investissements arrêtée dans les contrats et leurs avenants.

Dans le cadre des travaux pour l'année 2019, il est proposé d'approuver les programmes prévisionnels ci-après annexés, qui se décomposent de la façon suivante (montants totaux hors subventions) :

- Concession eau potable de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot pour un montant de 5 551 000,00 € H.T.,
- Concession eau potable de Talant pour un montant de 30 000,00 € H.T.,
- Concession assainissement de Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts pour un montant de 699 000,00 € H.T.,
- Concession assainissement de Talant pour un montant de 30 000,00 € H.T.

Pour mémoire, le programme prévisionnel engagé pour le contrat de concession eau potable de l'Est dijonnais avait d'ores et déjà été validé dans le cadre de la délibération du 22 mars 2018, ce programme ayant été établi sur deux ans (2018-2019) pour un montant global de 328 420,00€HT.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LES CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver**, sous réserve de la décision de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse d'accorder tout ou partie des subventions attendues, les programmes prévisionnels de travaux 2019 à imputer sur les fonds spéciaux travaux eau potable et assainissement,
- **de charger** les concessionnaires de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 68
CONTRE : 0

ABSTENTION : 6
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)